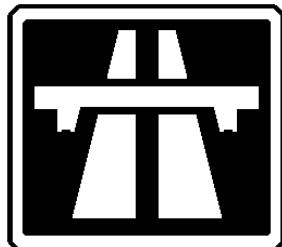


Co.P.R.A 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



<http://www.copra184.org> e-mail : contact@copra184.org

Jeudi 26 novembre 2009

MOTION D'ACTION

Les populations des communes de **PIERRELAYE, HERBLAY, ERAGNY-sur-Oise, NEUVILLE-sur-Oise, JOUY-LE-MOUTIER, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, MAURECOURT, ANDRESY, CHANTELOUP-Les-Vignes, CARRIERES-SOUS-POISSY, POISSY et ORGEVAL**, réunies en Assemblée Générale Ordinaire ce jour, le jeudi 26 Novembre 2009 à l'Espace Louis Armand de Carrières sous Poissy, rue Louis Armand, réaffirment, une fois encore avec force, leur vive détermination à sauver :

- leur santé,
- leur environnement,
- leur patrimoine,
- et leur qualité de vie,

menacés par le tracé du « **prolongement de la Francilienne** » entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval (A104) en plein tissu urbain.

CONSIDERANT

- La décision ministérielle en date du 24 Octobre 2006 actant le choix du tracé dit “vert” du « **prolongement de la Francilienne** » entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval par Dominique PERBEN, ministre, alors, des Transports, de l'Equipment, du Tourisme et de la Mer,
- L'atteinte irréversible à l'environnement et à la qualité de vie pour près de 200.000 habitants concernés,

... / ...

- La mise en danger de la santé de milliers de familles riveraines par la pollution de proximité et le bruit, dénoncée par les autorités scientifiques et médicales,
- Le non-respect des normes françaises et européennes en terme de prévention des risques, qui caractérise les autoroutes en milieu urbain et notamment le projet du « **prolongement de la Francilienne** » par l’ouest parisien (**A104**),
- Les impacts potentiels de l’**Opération d’Intérêt National de Seine-Aval**, qui ont été largement passés sous silence lors du **Débat Public de 2006**,
- Que les problèmes de circulation ne seront pas améliorés par cet ouvrage,
- Les principales dispositions de la « **Loi Grenelle Environnement 1** »* votées par l’**Assemblée Nationale le 21 octobre 2008**, notamment dans ses volets « Transports et Prévention des risques pour l’Environnement et la Santé »

* « le Grenelle Environnement : Jean-Louis **BORLOO**, ministre d’Etat, ministre de l’Ecologie, de l’Energie, du Développement Durable et de l’Aménagement du Territoire, Dominique **BUSSEREAU**, secrétaire d’Etat chargé des Transports et Nathalie **KOSCIUSKO-MORIZET**, secrétaire d’Etat chargée de l’Ecologie, se sont réjouis de **la forte mobilisation des députés et de leur volonté unanime que la France soit dotée d’une loi emblématique et visionnaire.** »

- La volonté de la Région Ile de France de devenir la première « **ECO-REGION** » d’Europe.

Séminaire international sur les Eco-régions
Du 5 au 7 juillet 2007 – Montréal Canada

« Les éco-régions émergent comme des ensembles intégrés alliant à la fois le développement socioéconomique, l’efficacité et la préservation de l’environnement. De plus en plus, les autorités publiques devront canaliser leurs orientations, politiques et ressources à bâtir des villes et des régions viables. »

... / ...

MANDAT

« L’Assemblée Générale Ordinaire du CO.P.R.A 184 :

- Rejette cette décision ministérielle non financée qui fera porter le poids d’un investissement pharaonique sur les populations qui n’ont pas l’usage d’une telle infrastructure et l’ont rejetée unanimement,
- Réaffirme son opposition irrévocable à tout tracé de « **prolongement de la Francilienne** » par l’ouest parisien (**A104**) en zones urbaines dans les Yvelines et le Val d’Oise, notamment au vu des risques graves et avérés pour la santé publique,
- Affirme que les développements envisagés par l’**O.I.N.** (**Opération d’Intérêt National**) de Seine-Aval et les projets du « **Grand Paris** », notamment en matière d’infrastructures routières, ne pourront en aucun cas se faire au détriment des populations et au seul bénéfice d’objectifs de concentration urbaine, industrielle et commerciale. »

« Elle appelle à la mobilisation des populations des Yvelines et du Val d’Oise, pour que l’Etat :

- annule la décision ministérielle du 24 Octobre 2006,
- abandonne tout projet de « **prolongement de la Francilienne** » par l’ouest parisien (**A104**) en zones urbaines entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval et restitue corrélativement les emprises et/ou réserves foncières correspondantes. »

« Elle demande à son président d’engager et/ou poursuivre toute action auprès des élus locaux, régionaux et nationaux, auprès des autres associations ou organisations concernées, auprès de l’Etat et par voie de justice s’il y a lieu, pour faire valoir ce que de droit à ses légitimes revendications. »

Résolution votée à l’Assemblée Générale Ordinaire du 26/11/09.